

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>me</sup>.  
 A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 5.  
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.  
 Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,  
 POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :  
 Pour Lyon et le département du Rhône,  
 16 francs pour 3 mois,  
 32 francs pour 6 mois,  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.  
 Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Lyon, 9 septembre 1841.

IL NE FAUT PAS DÉARMER.

Nous sommes d'avis, et nous l'avons souvent déclaré, que la civilisation a plus à gagner par la paix que par la guerre; nous sommes d'avis aussi que les boulets gravent mal les idées: nous préférons les voir faire leur chemin par la presse ou par la parole. Pourtant nous ne pouvons pas méconnaître que l'idée de guerre n'a pas encore fait son temps, qu'il y a encore de par notre monde des intérêts qui ne veulent pas se laisser arbitrer pacifiquement, des passions égoïstes qui tendent à réagir violemment contre les idées novatrices, et qu'enfin, pour soutenir le progrès humanitaire, il faut tout à la fois se servir de la plume et de l'épée. C'est cette conviction qui nous a portés, à l'apparition du traité du 15 juillet, à réclamer des armements formidables; c'est cette conviction qui nous a fait incliner alors vers la guerre, et c'est elle qui nous fait aujourd'hui partager l'avis des hommes politiques qui se refusent au désarmement.

Remontons à l'origine de nos démêlés avec l'Europe, et voyons si nous avons droit d'armer et si nous avons des motifs suffisants de sécurité.

Qui a fait naître l'incident égyptien? Ce n'est pas nous, assurément. Nous n'avions ni velléités guerrières ni inquiétudes défiantes. Nous ne songions ni à conquérir l'Égypte ni à marcher sur le Rhin.

Tout-à-coup l'Angleterre s'unit avec la Russie; ces deux puissances entraînent à leur suite la Prusse et l'Autriche, et nous nous trouvons un beau jour seuls contre l'Europe. On traite sans nous, contre nous, et on nous raille en nous menaçant. De là nos armements; ils étaient légitimes.

Les provocateurs nous demandent aujourd'hui de diminuer l'effectif de nos régiments, de renvoyer nos matelots. Ils ont exécuté leur insolent traité, ils n'ont pour le moment aucun projet à accomplir, et ils nous parlent de pacification.

Quelle foi pouvons-nous accorder aux paroles de sir Robert Peel, aux avances froides et toujours hypocrites de l'Autriche? Il ne s'agit plus pour nous d'empêcher la prise de Beyrouth, l'abaissement de Mehemet-Ali, et de demander compte aux puissances alliées de leurs insultes envers la France, non.

Nous aurions l'air maintenant de faire les bravaches, de crier bien haut quand le danger est passé; mais il s'agit de ne pas désarmer ni aisément, il s'agit de voir enfin si nous avons des gages suffisants de bonne intelligence et de pacification.

Le traité du 15 juillet a été tout à la fois une menace et une injure; en bonne équité, c'est aux auteurs de l'injure et de la menace à se montrer prêts à la conciliation et à offrir des gages de sécurité; c'est à eux donc qu'est dévolue l'initiative des premières mesures de paix. Jusqu'à présent les choses ne se passent pas ainsi. L'Autriche, la Prusse, la Russie n'ont pas encore renvoyé leurs dernières levées dans leurs foyers; leurs armées sont toujours sur le pied de guerre. Qu'on nous dise pourquoi elles n'ont pas commencé à désarmer.

La France, et tout le monde le comprend, n'ira pas chercher noise à l'Europe; en ce moment son gouvernement ne rêve que la paix, il s'est mis à genoux pour l'obtenir, il ne s'exposera pas à la troubler. Les nations du Nord n'ont rien à craindre de notre part. A elles donc l'initiative du désarmement.

Jusque là nous devons maintenir nos forces militaires dans l'état où elles se trouvent, à moins de nous exposer à de nouvelles avanies, à moins de risquer même notre indépendance.

L'Angleterre a été, pendant les guerres de la République et de l'Empire, l'âme de toutes les coalitions contre la France; quand elles étaient vaincues, elle les faisait renaitre plus vivaces. Cette puissance s'est encore placée en 1840 à la tête de la quadruple alliance. Quelle confiance pouvons-nous avoir dans ses promesses? Jugeons-la par ses actes. Elle nous demande de désarmer, et elle fomenté des haines contre nous en Espagne, et elle nous empêche de garder notre hôpital de Mahon, et elle favorise Abd-el-Kader dans ses hostilités contre la France. Tout ceci est patent, incontestable; tout ceci se passe au vu et su de tous. L'Angleterre fait plus: elle ne veut pas même permettre à la Belgique de modifier ses tarifs de douanes et de s'unir par cette voie plus intimement avec la France. Sont-ce là des symptômes de bonne harmonie? sont-ce là des gages de bonne amitié?

A l'époque des armements opérés par M. Thiers, le parti de la cour s'étonnait de l'absence des chambres, et il sollicitait avec raison leur convocation; à présent il n'est plus aussi partisan des formes, et il pousse au désarmement pendant que les chambres ne sont pas assemblées.

La mesure est grave, ce nous semble, et mérite discussion. Qui empêche donc d'attendre la réunion du parlement? Rien, assurément. Qui empêche, si on a hâte d'arriver à rentrer à pleines voiles dans le concert européen, de l'assembler dès le mois de novembre? Voilà ce que feraient des ministres véritablement constitutionnels, et voilà ce que le ministère se gardera de faire.

Ainsi M. Thiers, de sa propre autorité, a levé des marins,

armé nos vaisseaux, augmenté le nombre de nos régiments et grevé notre budget, sans qu'on pût le contraindre à convoquer les chambres; ainsi M. Guizot brisera l'œuvre de son prédécesseur, sans qu'on puisse également le forcer à consulter les grands corps de l'état, et nous appelons notre gouvernement constitutionnel! C'est de la dérision.

C'est en faisant toutes réserves que nous avons demandé, après le traité du 15 juillet, que la France prit des mesures de sûreté. C'est aussi avec réserve que nous faisons opposition aux projets de désarmement. Qu'il nous soit prouvé clairement que tout germe d'hostilité a cessé en Europe, que les armées sont partout en voie de rentrer dans le pied de paix, et nous demanderons qu'on désarme aussi en France. Nous serons plus à notre aise vis-à-vis du gouvernement pour combattre ses vieilles allures et ses résistances. Nous serons plus libres aussi de l'émission de nos idées de réforme industrielle et sociale.

Qu'on le sache bien, nous ne voulons, en aucun cas, la guerre pour la guerre; nous ne sommes pas gens à nous tenir en extase devant ses résultats hasardés et toujours chèrement payés; quand nous la voulons, c'est pour la circonscrivre dans l'avenir, c'est pour arracher l'humanité à ses convulsions.

L'idée de guerre, c'est-à-dire de force brutale, est à Londres et à Saint-Pétersbourg. L'idée de pacification est maintenant en France, elle est inhérente à nos principes de 1789 et de 1830, elle fera le tour du monde avec la liberté; mais, plutôt que de la laisser étouffer, nous préférons la livrer aux chances des combats.

Les hommes intelligents du parti démocratique ne s'associeront jamais à une politique *ultra-militante*; jamais ils ne demanderont et ils n'ont pas même demandé en 1840 qu'on lançât nos armées à travers l'Europe et qu'on fit main basse sur l'Italie et sur les contrées de l'Allemagne qui ont appartenu à la France. Ce qu'ils ont voulu, c'est le maintien de la situation faite en Orient; ce qu'ils ont voulu, c'est la dignité de la France.

La guerre se faisant, ils ne regarderaient comme légitimes que les agrégations qui pourraient s'opérer par la volonté librement exprimée des populations allemandes et italiennes.

Dieu merci! nous comprenons mieux que ne feignent de le croire nos adversaires les bases du droit des gens; nous respectons plus qu'eux-mêmes l'individualité des peuples, et nous savons aussi bien qu'eux que nous touchons à une époque où la guerre sera presque impossible. Encore une fois, c'est pour arriver à la paix que nous avons voulu que la France armât après le traité du 15 juillet, c'est dans la même pensée que nous voulons l'ajournement du désarmement.

L'Europe nous a enlacés avec le traité du 15 juillet, c'était pour nous le nœud gordien; nous avons dit: le glaive le tranchera. On a mieux aimé le dénouer; on a essayé, il ne l'est pas encore. Attendons.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU RHONE.

(4<sup>e</sup> article.)

Sur plusieurs points de la France, les conseils-généraux, frappés des ravages qu'exerce la pyrale et d'autres insectes, ont émis le vœu de voir proscrire la chasse au filet qui détruit les petites races d'oiseaux se nourrissant particulièrement d'insectes. Le conseil-général du Rhône s'est associé à ce vœu émis déjà par lui dans une session précédente, et il est à présumer que les chambres seront bientôt saisies de cette question qui paraît toute simple au premier abord et qui a cependant beaucoup de gravité. Les lois permettent à tous les citoyens la chasse qui fut si long-temps un odieux privilège; nous disons odieux, parce que les lois pénales contre la chasse étaient empreintes de cruauté, et parce que les récoltes des malheureux paysans étaient ravagées sans qu'il leur fût permis de tuer le gibier qui les dévorait. La liberté de la chasse fut une conquête réelle de la révolution. Il faut donc prendre garde de retourner à des errements qui reconstruiraient des privilèges, qui rétabliraient ce qui a été détruit dans l'intérêt général. Il s'agit donc d'étudier d'abord avec soin si les ravages de la pyrale et des autres insectes sont dus en réalité à la chasse au filet qui détruit les oiseaux, de calculer mûrement quels ravages les oiseaux eux-mêmes pourraient faire dans les récoltes et de comparer avant de prendre une détermination. Nous n'attaquons en rien les votes des conseils-généraux sur cette matière; un mal existe, il faut le détruire incontestablement, mais il faut le détruire de la manière qui conviendra le mieux, après avoir bien pesé tous les résultats du remède, et sans porter atteinte aux principes.

Si, par exemple, il est bien constaté que la chasse au filet nuit essentiellement aux récoltes, il sera bien de la défendre en partie, c'est-à-dire en proscrivant les filets à mailles trop serrées; mais, d'un autre côté, dans l'intérêt même des récoltes, il conviendrait de donner plus de latitude à la chasse au fusil, en diminuant le prix des permis de chasse. Sans cette utile modification, il serait à craindre qu'on ne reconstruât d'un côté ce qu'on aurait détruit de l'autre. Nous reviendrons sur cette matière si les votes des conseils-généraux amènent une proposition à la chambre des députés.

L'arrêté de M. le préfet du Rhône sur l'échenillage de la vigne est une mesure qui produira sûrement d'utiles effets, si elle est bien exécutée. Mais ce n'est pas à l'administration qu'on en est redevable; elle n'en a été obtenue que par les instances les plus pressantes de propriétaires du Beaujolais qui ont eu beaucoup de peine à vaincre son hésitation.

Le conseil a porté au budget de 1842 la somme de 3,333 fr. 33 c. qui fait le tiers d'une allocation votée dans une précédente session pour la construction du port des Pattes, à Vaise. Nous ne pouvons qu'approuver cette dépense utile et nécessaire, mais nous regrettons qu'on ne se soit pas occupé aussi de la rive gauche. Le bassin compris entre le pont de la Gare et celui de Serin est en France celui où il se fait le plus d'arrivages après le port de Bercy. Or, à Serin il n'y a pas un seul port. Le débarquement des vins et des spiritueux ne s'y opère que par des rampes d'une extrême raideur et beaucoup trop étroites. Elles ont en effet si peu de largeur qu'on n'a pu y établir qu'un seul rail en bois sur lequel on roule les pièces. L'importance des entrepôts de Serin, dans lesquels il se fait un roulement annuel d'environ cinq cent mille hectolitres de liquides, exige impérieusement la construction d'un port, et nous appelons sur ce point toute l'attention de l'administration.

En passant en revue comme aujourd'hui les votes exprimés par le conseil-général du Rhône dans la session de 1840, nous demandâmes à cette époque que les principales communes du département fussent appelées à subvenir, chacune selon l'étendue de ses revenus, à la dépense des enfants trouvés. Le conseil-général est entré dans cette voie; Tarare, Villefranche, Givors et Condrieu concourront désormais avec l'état, le département, Lyon et les communes suburbaines aux frais nécessités par l'admission des enfants trouvés à l'hospice de la Charité. Le tableau de répartition ne comprend que les communes au-dessus de cinq mille âmes, et, devant l'insuffisance des ressources constatée chaque année par un vote nouveau, il est à regretter que des communes d'une moindre population n'aient pas été pareillement imposées. Cela eût été juste pour quelques-unes d'entre elles, comme Thizy et Beaujeu.

La situation des enfants trouvés à l'hospice de la Charité est vraiment déplorable; la mortalité est parmi eux dans une proportion effrayante. Nous ne nous dissimulons pas que les maladies affreuses que quelques-uns apportent en naissant, seul héritage qu'ils auront de leurs pères, et la misère des femmes auxquelles ils doivent le jour, ne soient pour beaucoup dans les chances de la mortalité qui les moissonne; mais nous devons dire aussi que l'insuffisance des moyens mis à la disposition de l'hospice est loin d'être étrangère à cette mortalité. Rien n'annonce que cette insuffisance doive cesser, et un grand nombre de petits malheureux périront encore faute de ressources.

Cependant, si la charité était bien ordonnée, faite avec intelligence, le danger devrait disparaître sur le seuil de l'hospice pour tous les enfants qui y sont envoyés dans des conditions normales et viables; la mortalité pour eux ne devrait pas être plus grande que chez les enfants élevés par leurs parents. La charité, si nous la comprenons bien, est une. Elle doit veiller sur l'enfant qui naît, comme sur l'homme fait que la maladie prive de travail et que la misère prive de remède, comme sur le vieillard à qui l'âge ne permet plus de pourvoir à ses besoins. C'est la partie forte, puissante, active, travailleuse de la société qui soutient la partie infirme. Il est impossible qu'il n'en soit pas ainsi. Comment donc reconnaître de l'intelligence dans une charité qui fait des catégories, des sections particulières, des budgets particuliers? Est-ce qu'il y aurait une charité pour les vieillards, une pour les hommes faits, une pour les enfants? La manie de tout subdiviser est une source de maux cruels, vous en avez la preuve à Lyon. Il existe deux hospices; l'un capitalise ses revenus et achète des rentes sur l'état, l'autre voit mourir dans son sein un nombre immense d'enfants par manque de ressources. Voilà les choses dans toute leur vérité. L'hospice des enfants trouvés reçoit une part dans les fonds communs votés par les chambres, elle est insuffisante; une part sur le budget départemental, elle est insuffisante; une part sur le budget de la commune, insuffisante encore. Avisez donc à d'autres moyens. Si l'on réunissait sous une seule administration les deux hospices de l'Hôtel-Dieu et de la Charité, on pourrait déverser dans l'un une partie de ce que l'autre a de trop et établir ainsi un service mieux organisé et plus humain pour cette malheureuse portion de la société que l'on dépose à sa naissance sur le seuil de l'hospice.

Le ministre de l'intérieur, par une circulaire du 6 août 1840, avait appelé l'attention du conseil-général sur les questions du paupérisme et de la charité légale. Ce sont là des questions graves et importantes sur lesquelles nous comprenons que les théories hésitent, et sur lesquelles il est donc utile de recueillir des avis. Une année s'est écoulée, et le conseil-général du Rhône n'a pas cru probablement que cette matière fût digne de son attention; il a été dans l'impossibilité de donner un avis. C'est là une faute qui fait suffisamment comprendre combien est imparfaite l'organisation des conseils-généraux. Les intérêts de la société ne sont pas tout entiers dans les choses matérielles; les routes, les chemins vicinaux,

les réunions de communes, sont dominés par les intérêts locaux, et un corps qui les oublie ou n'est pas en état de donner sur eux un simple avis, celui-là amoindrit singulièrement son importance sur les affaires du pays.

## Congrès Scientifique.

Séances du 8 septembre.

### 1<sup>re</sup> SECTION.

M. Hittiez présente la carte reconnue fort exacte de la géologie de l'Ain.

Des rapports sont faits sur trois mémoires ayant trait également à la géologie.

M. Hittiez présente une longue dissertation sur les blocs erratiques. Plusieurs membres prennent après lui la parole. La section, jugeant toute l'importance de cette solennelle question, puisqu'elle touche à des époques et à des révolutions qui prépareront la venue de l'homme sur ce globe, décide que la discussion en sera continuée dans une séance spéciale le soir du même jour à sept heures et demie.

M. Seringe distribue des lithographies représentant des échantillons ou des caractères du genre *orge*, et lit un mémoire sur les organes des plantes céréales ou graminées.

La section décide que le 9, après sa séance, elle fera une excursion géologique au Mont-d'Or et dans les environs.

### 2<sup>e</sup> SECTION.

M. Puvion étudie dans les statistiques agricoles publiées par le gouvernement le progrès de l'agriculture en France depuis 1815 jusqu'à 1835. La population a augmenté d'un neuvième et l'agriculture s'est également développée; de 1815 à 1822, la moyenne de la récolte des grains en général avait été de 155 millions d'hectolitres; de 1822 à 1835, elle fut de 200 millions. Pour les pommes de terre, la moyenne, pendant la première période, avait été de 31 millions; elle fut, dans la seconde, de 73 millions. Or, comme pour le grain il faut de l'engrais, la multiplication des bestiaux avait été considérable. Ceux-ci sont maintenant nourris assez souvent de grains et de pommes de terre, ce qui fait que leur fumier est plus productif. La consommation moyenne des hommes est de trois hectolitres et un cinquième par an. Il a été fait en France depuis 1822 de très-nombreux défrichements, et l'emploi de la chaux et de la marne s'est heureusement développé. Il est à remarquer que ces progrès ont commencé en 1822, époque où le droit sur les têtes de bétail étranger ont été élevés de 3 à 50 francs.

M. Nivière fait remarquer que M. Puvion a beaucoup contribué à répandre l'usage de la chaux et de la marne.

M. Arlés-Dufour: En 1822, la paix avait reparu, les hommes d'armes avaient eu le temps de revenir aux habitudes civiles; c'est de ce moment que datent les progrès de l'industrie et de l'agriculture. Le droit sur les bestiaux n'y est donc que pour bien peu de chose.

M. Puvion: Ce ne sont point les bras et l'intelligence qui ont le plus développé l'agriculture, c'est l'engrais.

M. Bonnet: L'instruction a beaucoup amené de bons résultats. Les terres ont été moins laissées en jachères; le trèfle, la vesce, les fèves, les pois qu'on y a semés n'ont pas eu besoin d'engrais, ils ont couvert la terre, et leurs herbes lui ont servi de fumier.

M. Nivière dit que les trèfles, etc., ont besoin de fumier.

M. Alexandre, ancien secrétaire-général de la préfecture du Rhône, appuie l'opinion de M. Bonnet, et ajoute que les statistiques agricoles publiées par le gouvernement sont tout-à-fait inexactes et qu'elles ne méritent point de confiance.

M. Sauzay, conseiller à la cour royale de Lyon: Depuis cinquante ans le progrès agricole dans le département du Rhône est pour le moins insensible; je parle de la masse et non des exceptions. Lyon, par rapport à son industrie, en est-il la cause? Non, car Lyon est un marché favorable aux campagnes. Nos montagnes n'ont vu nul progrès dans l'agriculture; ce sont partout encore les vieux instruments aratoires, les jachères, la routine, des sommets déboisés, etc. Le seigle et l'avoine y sont en pleine faveur, mais le trèfle s'y est à peine introduit. Les habitants y meurent de faim et récoltent à peine pour leur consommation pendant trois mois. La plaine de Trévoux à Lyon, près de la Saône, si bien dotée par la nature, est presque aussi arriérée; elle souffre des inondations et ne sait pas se servir des eaux de la Saône pour des irrigations. Les coteaux plantés de vignes n'ont pas fait plus de progrès. Il y a plus de vin, mais moins de champs, tout autant de misère et une grande présomption. Pourquoi-il en être autrement lorsque l'on voit le gouvernement, si fort, si soucieux lorsqu'il s'agit de tout autre chose, ne rien faire pour les campagnes et laisser leurs habitants dans une complète ignorance? La grande révolution de 89 voulait s'occuper de l'instruction des campagnes, mais le despotisme de l'Université est revenu avec l'empire et se continue: beaucoup d'enseignement dans les villes, rien dans les villages. Le gouvernement ne fait rien pour l'agriculture. Les ministères de la guerre, de l'intérieur et autres occupent tout l'espace des comptes-rendus; cinq malheureuses pages sont seules consacrées au ministère de l'agriculture et du commerce, encore le commerce en occupe-t-il les quatre cinquièmes et demi. Un seul bureau, un seul homme est consacré à l'agriculture; cet homme est le sempiternel M. Prévost: toujours M. Prévost pour toutes les demandes. Des inspecteurs sont nommés, mais ils voyagent pour s'instruire. Il faut que cela cesse; il faut non pas un simulacre de ministère sans réalité, mais un vrai ministère de l'agriculture, indépendant, responsable; un ministre intelligent qui organise l'éducation agricole et des cours spéciaux de cette science pour la jeunesse dorée de nos collèges; il faut enfin un ministre agriculteur, fût-ce même un paysan, et non pas un médecin, un négociant, un avocat, comme à présent.

L'abandon de l'agriculture est un danger public. Si cela devait durer, je demanderais que le congrès restât en permanence, mais la vérité se fera jour et la presse se joint à nous.

Voilà pour les choses, passons aux personnes. Le paysan emprunte pour acheter un ar de terre; il ne peut payer ni capital ni intérêts et se fait exproprier; il crie alors à l'usure. Rappelons-nous cet axiome d'un auteur de droit du 17<sup>e</sup> siècle: « Si prêtez, n'auras; si rend, non tût; si tût, non tout; quand prêtez, cousin germain; quand rend, fi le p... » Il faut demander une loi de syndicat, pour remédier au morcellement des terres, telle que celle faite pour les marais; il faut pousser à la suppression des pâturages dans les communes. Le piétinement des bestiaux enlève aux prés la moitié des pâturages; mais alors on perfectionnera les établis.

On doit également améliorer la race bovine et celle des bêtes à laine, comme la race chevaline; les chèvres du Thibet peuvent être établies au Mont-d'Or. Des instruments aratoires meilleurs que les nôtres seront adoptés, et l'on préférera les plans de vignes en racines à la bouture; les premiers rendent des fruits deux ans plus tôt.

M. Nivière confirme le discours précédent, en disant qu'il a perdu bien du temps à Paris pour solliciter de faibles secours.

La section demande par acclamation l'impression du discours écrit de M. Sauzay et la formation d'un ministère spécial et sérieux d'agriculture.

La section reçoit une lettre du célèbre agriculteur suisse Fillemberg.

Une souscription est ouverte pour le monument de Berthelet, chimiste d'Annecy.

M. Eugène Robert montre les filets de papier qu'il applique à l'éducation des vers à soie.

M. Gariot lit un mémoire sur des assolements pour plantes fourragères.

La commission nommée pour examiner le mémoire de M. Guillard déclare utiles: 1<sup>o</sup> une digue depuis Jonage jusqu'à Lyon; 2<sup>o</sup> un canal de dérivation passant de l'est de la Guillotière depuis Lyon jusqu'à Venissieux, mais elle ne sait pas s'il faut que ce canal soit toujours navigable et propre à des irrigations.

### 4<sup>e</sup> SECTION.

La société vaudoise d'utilité publique fait déposer un rapport relatif à une découverte de 168 sarcophages anciens faite à Lausanne en 1838.

On lit un mémoire de M. Joli-Bois; il en résulte qu'il y eut, selon l'auteur, deux combats entre Albin et Sèvre, l'un près de Tournus où Albin fut repoussé. Pourquoi aurait-on passé la Saône? Tout porte à croire que le second combat eut lieu près de Saint-Just; les coteaux de l'autre rive étaient boisés.

En faveur de l'ancienne opinion, on rapporte des dards, des flèches, des éperons antiques trouvés à Riottiez, près de Trévoux, par M. Monnery, propriétaire.

M. Barthélemy fait un rapport sur un mémoire de M. Perrot relatif à l'inscription de la maison Maison-Carrée de Nîmes.

M. Pavy lit un intéressant travail sur le culte des pierres chez les païens. Ce ne fut pas seulement du respect, dit-il, comme on en a pour les images, mais ce fut de l'admiration. Ce culte fut universel en Grèce et en Italie, et dégénéra sans doute, d'un simple signe élevé pour la mémoire d'un événement, en respect, en idolâtrie. On s'inclinait devant les pierres, on les couronnait de fleurs et de banderoles, on les arrosait d'huile. Il y avait les dieux termes, les hermès, les pierres que l'on supposait tombées des cieux; les pierres noires, représentant les profondeurs de la divinité; les bethelles, d'une couleur bronze, petites, ovales, entr'ouvertes sur un côté en forme de lèvres, et portatives. Il y avait encore les cônes impudiques de Vénus et les pierres branlantes ou druidiques. Les païens crurent ces pierres douées d'une vertu supérieure, et quelquefois habitées par un dieu, par un génie. Le christianisme n'y voit plus que des représentations, des images.

M. Lecerf dit que les païens n'adoraient pas les pierres, mais la divinité qui les enveloppait de puissance ou qui les habitait.

MM. Monin et Pavy prennent encore la parole sur ce sujet. Tous les orateurs finissent par reconnaître qu'ils sont d'accord.

M. Ernest Falconnet lit un mémoire sur la philosophie de l'histoire. Il examine les diverses écoles historiques; il repousse les chroniques comme insuffisantes; il blâme les fatalistes comme tuant la liberté humaine; il admire l'école providentielle fondée par Bossuet et ramenant tout à une grande synthèse; il n'admet ni l'influence absolue des races prêchée, dit-il, par Augustin Thierry, ni celle des climats défendue par Montesquieu, ni les modifications d'intelligence représentées par les teintes plus ou moins foncées de la peau. Les races humaines ont une souche et une destinée communes que la fortune et l'éducation suffisent quelquefois pour altérer.

Vico, continue-t-il, s'est efforcé de concilier dans l'histoire la liberté humaine et la volonté de la Providence: l'homme hâte ou retarde le progrès arrêté par Dieu. Ballanche et Michelet ont adopté l'opinion de Vico.

M. Ernest Falconnet paraît aussi se rattacher finalement à cette école; il admet l'influence de la volonté humaine et des premiers événements, contre la conséquence desquels l'homme doit souvent combattre, et la Providence lui semble guider le progrès.

### 5<sup>e</sup> SECTION.

M. Couchaud offre la première livraison de son ouvrage sur les églises byzantines de la Grèce.

M. le président annonce que le comité des sections réunies a déclaré ne pouvoir donner une salle pour le développement des doctrines de Fourier.

M. V. Considérant demande s'il est permis au comité des sections de s'opposer au vœu des sections, alors que toujours les autres sections ont disposé d'un local et de leur volonté pour des séances extraordinaires. Ce fait se présente aujourd'hui même, dit-il.

M. Lecerf: La section a résolu de faire demander au comité une salle, c'est-à-dire des gardiens et des frais d'éclairage; le comité avait donc, et il a en effet le droit de repousser la demande: c'est ce qu'il a fait. Respectons le règlement, et ne cherchons pas si la décision est ou non satisfaisante.

Plusieurs voix: Nous ne connaissons pas ce règlement.

D'autres voix: En entrant dans le congrès, vous l'avez par le fait accepté.

L'agitation est grande. Enfin, M. Considérant déclare qu'il ne veut pas entraver la marche des opérations du congrès. Il a, dit-il, facilement obtenu du doyen de la faculté des sciences la salle de cette faculté au collège pour développer les doctrines fouriéristes, et c'est là qu'il convoque tous les membres du congrès qui voudront l'entendre. Sa séance aura lieu le 9, à une heure et demie. On y sera reçu en présentant la carte du congrès.

M. Brac de Laperrière provoque la nomination d'une commission pour combiner, dans le but de la fondation d'un athénée à Lyon, le projet de 1834 avec celui actuel. Une chaire y est nécessaire, dit-il, comme le cerveau est nécessaire à l'homme. Nous ferons toutes les concessions possibles à l'autorité, et, pour celle-ci, je prie M. Fulchiron lui-même de faire partie de la commission.

M. Clermont réclame la liberté dans l'enseignement secondaire; il voudrait que l'École Normale, devenue plus complète, reçût les bacheliers qui se destinent à l'enseignement, qu'ils y suivissent des cours pendant quatre ans, qu'ils y subissent des examens, qu'on leur délivrât des brevets, et qu'alors ils pussent apporter dans leurs institutions telle méthode d'enseignement qu'ils voudraient.

M. Jules Pautet dit toute la puissance de la littérature et du journalisme; mais la littérature doit être morale et se respecter. L'écrivain est un missionnaire social qui dédaignera la fortune et qui s'appuiera sur la foi. Maintenant que les immensités de la tristesse ont passé avec le doute et la violence, il faut espérer, croire et moraliser.

M. Ordinaire se nomme lui-même *nouveau Démocrite*. Dans un long discours plein de saillies et flattant les passions de son auditoire, il dit plusieurs choses vraies et quelques autres fort contestables. « Il n'y a point de littérature provinciale, s'écrie-t-il, pas plus qu'il n'y a une science provinciale. Paris nous prend toutes les gloires dont il décore avec orgueil sa fatale centralisation. C'est à la province qu'appartient l'inspiration, tous viennent l'y chercher; mais, par malheur, nul n'est prophète dans son village, et, sans la protection des *maréchaux* parisiens de la littérature, le provincial restera *chrysalide*, etc. »

M. Ordinaire vante l'effet décentralisateur des congrès et du journalisme; il attend de grands résultats de journaux presque gratuits répandus dans chaque département.

### 6<sup>e</sup> SECTION.

M. Bravais (Auguste) lit un mémoire sur les courants ascendants. M. Bravais avait promis de critiquer l'opinion de M. Fournet sur le mistral, est son opinion est que la cause provient de l'échauffement du grand désert de Sahara.

M. Fournet persiste dans sa pensée; puis il présente des observations sur les éclaircies périodiques du soir.

La section aura demain une séance extraordinaire à sept heures du matin.

### Séance générale.

Les procès-verbaux sont lus.

Le comité des sections a décidé que le congrès de France ne nommera point de commission pour le représenter au congrès de Florence, mais qu'il écrira une lettre de remerciements au président de cette assemblée. Il invite individuellement tous les membres du congrès de France à se rendre à celui de l'Italie.

M. Branche fait un compte-rendu élégant et fort louangeur de l'excursion à Vienne; il s'attache surtout aux détails archéologiques de l'ancienne ville romaine.

Le secrétaire de la 1<sup>re</sup> section raconte les observations minéralogiques et géologiques faites à Vienne. Il cite les établissements de MM. Frèrejean, Bonnet et Merle, puis le filon découvert par M. de Saussure, et remercie, au nom de sa section, le docteur Treyner, de Vienne, qui a bien voulu guider les recherches avec une excessive complaisance.

M. Achard-James raconte avec enthousiasme et sans préparation les émotions qui ont assailli le congrès à la vue de toutes les populations riveraines et de celles de Vienne qui les ont accueillis comme des frères.

Un membre demande qu'une médaille commémorative de cette excursion, et liant dans un seul groupe Vienne et Lyon, soit frappée aux frais du congrès. Le comité des sections prend en considération cette proposition universellement applaudie, et il promet d'en débiter.

M. Lecerf lit le compte-rendu des travaux de la société de commerce et d'agriculture de la ville de Caen pendant l'année dernière. Nous remarquons que cette société distribue des médailles pour encouragement, et qu'elle a discuté la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'assujétir les domestiques, comme les ouvriers, à l'usage des livrets.

M. Ordinaire lit en séance générale le discours dont nous avons parlé plus haut.

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

### 3<sup>e</sup> SECTION DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE.

(Présidence de M. Viricel.)

### SCIENCES MÉDICALES.

Séance du 7 septembre.

M. le maire, président d'honneur du congrès, assiste à la séance. Le procès-verbal est adopté.

M. Ornéa lit un mémoire sur l'emploi de l'émétique dans les fièvres intermittentes et dans les *plegmiasies*. Ce travail remarquable du médecin étranger fixe au plus haut point l'attention des assistants; il ne saurait, dans les colonnes de notre journal, devenir le sujet d'une analyse détaillée.

M. le docteur Peysson présente sur l'emploi de ce médicament, qui a été l'objet d'études sérieuses de sa part, quelques considérations pratiques.

La parole est donnée à M. Munaret sur les première et deuxième questions du programme qui concernent l'organisation du corps médical en France et les changements que les lois devraient lui faire subir dans l'intérêt de la science comme dans celui des malades.

M. Munaret se lève pour protester contre les mutations faites dans l'ordre du programme, il renonce à l'exposition de ses doctrines. Il devait les faire connaître dans les premières séances si on n'avait point interverti le rang que cette question occupait en tête du programme.

Le docteur Rougier, secrétaire-général de la section, répond que c'est un motif de convenance qui a engagé le bureau à agir comme il l'a fait. On devait cet acte de déférence aux étrangers illustres venus au congrès; on ne pouvait, dès le début, les occuper de faits et de discussions qui n'intéressent que les médecins français.

M. Clarion lit ensuite un mémoire sur la responsabilité médicale. Les tribunaux ne sauraient, en aucun cas, être compétents sur des faits qu'ils ignorent; les médecins ne peuvent être rendus passibles de l'insuffisance de l'art, lorsqu'ils ont présenté des garanties aux hommes spéciaux qui les ont admis, lorsqu'ils ont rempli les conditions légales.

Le docteur Chapeau ne décline pas toute espèce de responsabilité vis-à-vis des juges hommes du monde; il veut restreindre quelques-unes des propositions de M. Clarion.

La séance est terminée par une lecture de M. Devay. Ce jeune médecin expose les perfectionnements qu'une saine application des principes de la physiologie de l'homme peut apporter au bien-être de l'individu et de l'espèce. Ce travail est écouté avec attention et vaut des applaudissements à son auteur.

Une séance supplémentaire est annoncée pour le soir.

MM. Clarion et Billardet reviennent sur les première et deuxième questions: *organisation et responsabilité médicale*.

L'important et obscur sujet de la fièvre typhoïde occupe immédiatement après MM. Griffa, de Turin, Peysson, Domenget et Sigaud qui émettent des principes opposés, contradictoires même; n'ayant pas le même point de départ, était-il possible qu'ils se rencontrassent dans leurs conclusions?....

### CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

Séance de 1841-1842.

FIN DE LA SÉANCE DU 31 AOUT 1841.

Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Le conseil, considérant que chaque commune reçoit le bulletin administratif du département, et qu'elle y trouve les décisions et circulaires ministérielles qui peuvent l'intéresser;

Considérant que les fonds du département sont absorbés par des objets d'une nécessité absolue;

Le conseil regrette de ne pouvoir procurer aucun secours aux communes pour les aider à s'abonner au bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

*Circonscriptions d'Izeron, Vaugneray et Saint-Laurent-de-Vaux.*

Un membre de la commission des intérêts publics entretient le conseil de deux projets soumis à son appréciation, et consistant: l'un à distraire de Vaugneray la section dite *Montagne* pour la réunir à Izeron; l'autre à supprimer la commune de Saint-Laurent-de-Vaux pour la réunir à Vaugneray. Le rapporteur conclut, au nom de la commission, au rejet de cette double demande.

Le conseil adopte ces conclusions et rejette la demande.

*Jury d'expropriation.*

Le conseil arrête comme il suit la liste des membres du jury d'expropriation qui doivent exercer leurs fonctions pendant le cours de l'année 1842.

ARRONDISSEMENT DE LYON.

Lyon, 1<sup>er</sup> canton.

MM. Léger-Antoine Belin, rue du Plat, 14; Bellet de Saint-Trivier fils, place de la Charité, 1; Philibert Delphin, rue Sainte-Hélène, 32; Joseph Bergier, cours Bourbon, 11; Jean-Louis-Marie Deboissieu, rue Vaubecour, 12; Aimés Auguste Bouillée, rue Saint-Joseph, 8.

2<sup>e</sup> Canton.

MM. Germain Bernard, quai de Retz, 45; Vincent-Victoria-

Stanislas Biétreix, rue Neuve, 12; Louis-Benoît, rue Bonneveau, 16; Jean-Claude Berthet, rue de la Gerbe, 14; Jean Couderc, place des Célestins.

### 3<sup>e</sup> Canton.

MM. Jean-Jacques Berlie, port Saint-Clair, 25; Jacques-Ambroise Bodin, rue Pizay, 3; Frédéric Brolemaun, place des Pénitents, 1; Henri-Félix Cochard, place Saint-Clair, 9; Philibert Belmont, rue des Deux-Angles, 9; Victor Arnaud, rue des Deux-Angles.

### 4<sup>e</sup> Canton.

MM. Jean-Baptiste-Hippolyte-Michel, rue de la Martinière, 5; Louis-Martial de Prandièrre, rue du Plâtre, 1; Antoine Dumolard, côtes des Carmélites, 35; Jean-Maurice-César Bied-Charretton, place de la Miséricorde, 2; Alexis-André Bourgeois, quai Saint-Vincent, 62.

### 5<sup>e</sup> Canton.

MM. Joseph-Marie, quai Peyrollerie, 134; Georges Malliavin, place du Petit-Change, 165; Paul Merk, quai Bourgneuf, 91; Gabriel Riverieux de Varax, à la Duchère.

### 6<sup>e</sup> Canton.

MM. Jean-Jacques-Guillaume, quai de l'Archevêché, 29; Joseph Galle, quai Humbert, 8; Paul-Esprit Dupont de la Thuillerie, rue des Prêtres, 3; Charles-Guy Rey, place Saint-Jean, 9.

### Canton de Condrieu.

MM. Jean-Pierre Dervieux, à Condrieu; Louis-Joseph Cadier, à Condrieu; Jean-Pierre Montuclat, à Condrieu.

### Canton de Givors.

MM. Charles-Henri-Catherin Bolot, à Givors; Jean-Claude Bertholon, à Millery; Jean-Baptiste Teillard, à Saint-Jean-de-Toulas.

### Canton de Saint-Genis.

MM. Jean-Joseph Couet, propriétaire à Irigny; André Devienne, à Chaponost; Antoine Dubouchet, à Brignais.

### Canton de Vaugneray.

MM. Jean-Marie Bouchard-Jambon, à Francheville; Louis Paulian, à Francheville; Louis Finaz, à Marcy.

### Canton de Saint-Symphorien.

MM. Laurent-Rose Viricel, à Pommey; Jacques Perrier, à Saint-Symphorien; Jean-Baptiste Merlat, à Saint-Symphorien.

### Canton de Mornant.

MM. Antoine-Camille Bethenod, à Saint-Maurice; Jacques Bourbon de Vanant, à Saint-Laurent-d'Agay; Antoine Bertholet, à Mornant.

### Canton de l'Arbresle.

MM. Christophe Michaud, à Bessenay; Benoît Brun, à Bibost; Jean-Baptiste Lardelier, à Bessenay.

### Canton de Saint-Laurent-de-Chamousset.

MM. André-Marguerite Berger, à Saint-Laurent; Hugues-Etienne Durand, à Haute-Rivoire; Jean-Marie Billiotet, à Saint-Laurent.

### Canton de Limonest.

MM. Simon Rouvère, à Chasseley; François Putinier, à Saint-Rambert-l'Île-Barbe; Pierre-François Décurel, à Limonest.

### Canton de Neuville.

MM. Antoine Meyrel, à Neuville; Antoine Joannon-Navier, à Caluire; Claude-Marie-Antoine Murillon, à Couzon.

### ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

### Canton de Villefranche.

MM. Jean-Antoine Bayron, à Villefranche; Sébastien Sandrin fils, à Rivolet; Antoine Carrichon, à Blacé; Jean-Antoine Duchamp, à Cogn; Robert Isnard, à Saint-Julien; Jean-Marie Nesme, à Vaux; Jean-Baptiste-François Lombard-Quincieux, à Saint-Julien.

### Canton de Belleville.

MM. Benoît Blin, à Saint-Etienne-la-Varenne; Pierre Canard, à St-Georges; César-Etienne Desvignes, à Saint-Lager; Pierre-Charles-Auguste, à Belleville; Pierre Dumas, à Belleville; Pierre Delays, à Saint-Lager; Joseph Gailleton, à Dracé; Jacques-Marie Salligant, à Charantay.

### Canton de Beaujeu.

MM. Jean-Baptiste Mouton, à Saint-Didier-sur-Beaujeu; Antoine Berger, à Beaujeu; Louis Bertrand, à Villié; Marc-Antoine Sanlaville, à Beaujeu; Claude-Antoine Calot, à Beaujeu; Jean-François Denis, à Beaujeu; Jean-Baptiste Sornet-Commerçon, à Villié; Dulac, à Beaujeu.

### Canton de Monsols.

MM. Claude Chuzeville, à Saint-Mamert; Claude Labruyère, à Monsols; Jean-Marie Michon, à Monsols; Jean-Marie Boucaud, à Saint-Igny-de-Vers.

### Canton de Thizy.

MM. Jean-Claude Calvatte, à Thizy; Etienne Perrrat, à Cublize; Badin, à Thizy; Simon Roche, à Amplepuis; Philibert Villerd, à Thizy; Jean-Marie Suchet, à Thizy; Claude-Narcisse Sanlaville, à Marnand.

### Canton de Tarare.

MM. Théodore Boutard, à Tarare; Pramonon, à Tarare; Guy-Philippe Leutner, à Tarare; Jean-Baptiste Champier, à Joux; Auguste Caquet, à Tarare; Claude Matagrin-Berlié, à Tarare; Pierre-César Varinay, à Tarare.

### Canton d'Anse.

MM. Benoît Baloffet, à Pouilly; Alexandre Bussy, à Liègues; Joseph Beau fils, à Ambérieux; Sarton du Jonchey, à Anse; Jean-Marie Gillet, à Anse; Philibert Laverrière, à Anse.

### Canton du Bois-d'Oingt.

MM. Casimir-Thomas Tricaud, à Saint-Vincent; Antoine-Philibert Arnaud, à Ville-sur-Jarniou; Paul-Marie Jacquet, à Chamelet; Pierre Duchamp, au Bois-d'Oingt; Claude-Etienne-Toussaint, à Saint-Laurent-d'Oingt; Marduel-Antoine Laverrière, à Theizé; Jérôme Brossette, à Frontenas.

### Canton de Lamure.

MM. Jean-Pierre Colin, à Saint-Bonnet; Jean-Marie-Plasse, à Saint-Bonnet; Antoine Durand, à Poule; Goutelle, à Grandris; Jacques-Marie Gonnat, à Ranchal; Favrichon cadet, à Saint-Bonnet.

### Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie à Lyon.

Un membre de la commission mixte expose que dans sa session dernière le conseil-général a voté une somme de 3,000 f. en faveur de l'école secondaire de médecine établie à Lyon; que les motifs de haute nécessité et d'intérêt départemental qui ont provoqué cette institution subsistent encore aujourd'hui dans toute leur force; que l'établissement pourra bientôt marcher seul ou avec les seules allocations de la ville, mais que cette année il ne saurait encore se passer du concours de la subvention départementale. L'organe de la commission conclut en faveur de l'allocation.

Le conseil adopte et désigne M. Mermet pour faire, conformément à la loi, partie de la commission des comptes de l'école. La séance est levée.

### (Correspondance particulière du Censeur.)

#### AFRIQUE FRANÇAISE.

Au moment où le bateau à vapeur *le Crocodile* a quitté Alger, le 1<sup>er</sup> septembre, on avait embarqué à bord des vaisseaux *le Marengo* et *le Triton* le 23<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, et ces bâtiments se disposaient à faire route pour Toulon, lorsqu'ils ont eu contre-ordre. *Le Marengo* et *le Triton* ont changé de destination,

et, d'après une lettre particulière écrite par un passager, nous croyons qu'ils ont fait route pour Oran ou Mostaganem.

Le bateau à vapeur arrivé à Alger le 31 août, avec le courrier de l'Ouest, a apporté des nouvelles du plus grand intérêt, et, d'après ce qui a transpiré, il paraît certain que le général Lamoricière, sur le point de marcher au secours des tribus disposées à se ranger sous notre domination, demandait des renforts au gouverneur-général qui ne pouvait mieux faire que de lui envoyer le 23<sup>e</sup> de ligne. Tout porte donc à croire qu'en ce moment la division d'Oran est en mouvement; elle obtiendra de grands résultats avant l'hiver. Comme on le voit, nos affaires prennent une excellente tournure en Algérie.

### (Correspondance particulière du Censeur.)

**TOULON, le 6 septembre.** — Dans le public, on n'est pas encore bien fixé sur le motif du départ d'un certain nombre de vaisseaux qui tous mettent à la voile précipitamment. Après avoir beaucoup parlé de l'affaire de Mahon, l'on se rejette sur Tunis, et voici les bruits qui circulent à ce sujet :

Le commandant Le Ray aurait reçu par le brick de guerre *le Palmyre*, qu'il avait expédié à Malte, la nouvelle officielle du départ d'une division turque ayant 10 ou 12,000 hommes de débarquement pour Tunis; il aurait, de plus, été informé de l'intention où était l'Angleterre de seconder cette entreprise dont le but évident est de porter un coup funeste à l'influence française à Tunis. Comme en Egypte et en Syrie, l'Angleterre veut faire prévaloir son influence.

Voilà sur quels bruits on base le départ précipité de plusieurs vaisseaux; mais, en supposant que ces bruits viennent à se confirmer, nous demanderons si le gouvernement peut laisser sous les ordres d'un simple capitaine de vaisseau une division forte de huit bâtiments, dont cinq vaisseaux et une frégate.

### Chronique.

**LYON.** — Le prix moyen de l'hectolitre de froment, pour servir à l'évaluation des droits d'importation et d'exportation, a été fixé, pour le mois de septembre et pour les sept départements dont Lyon est l'un des marchés, à 21 fr. 08 c.

— Le 3 du courant, sur la place de la Fromagerie, une querelle survint entre un coquetier et un jeune homme de quinze à seize ans, à l'occasion d'un panier d'œufs que celui-ci venait de lui acheter et qu'il aurait presque aussitôt laissé tomber sur le pavé par la faute du coquetier; c'est du moins là le récit qui nous a été fait et qui nous a été certifié conforme à la vérité. Le jeune homme, par ce motif, refusait de payer les œufs, mais il eut le tort grave d'appuyer son refus d'un soufflet. Un agent de police qui se trouvait sur les lieux, et qui n'était point intervenu jusque-là dans la querelle, s'approcha aussitôt, asséna sur la tête du jeune homme un coup de canne qui fit jaillir le sang, et il l'entraîna ainsi chez le commissaire de police du quartier qui le rendit immédiatement à la liberté.

Les personnes qui se trouvaient présentes à cette scène déplorable étaient généralement indignées de la brutalité de l'agent. Si coupable que fût ce jeune homme d'avoir frappé son interlocuteur, assurément l'homme de la police a été bien plus coupable encore, et son action méritait une sévère punition. Nous ne sachions pas qu'elle lui ait été infligée.

— Le 4 de ce mois, un convoi funèbre s'acheminait vers le cimetière de Loyasse, escorté d'un certain nombre de vieillards de l'hospice de la Charité, lorsqu'un de ces vieillards tomba subitement en défaillance au moment où le cortège venait de dépasser la rue de Trion. Trois personnes, parmi lesquelles un frère de la Charité, s'empressèrent de le recueillir dans leurs bras où il expira bientôt. On alla requérir M. le commissaire de police de Saint-Just pour la constatation du décès; mais il ne se trouvait point à son bureau, ni aucun de ses agents; en sorte que le cadavre du malheureux vieillard, mort à midi, était encore sur la voie publique à une heure et demie. Nous ignorons combien de temps il y resta avant que la police, étant instruite, fût venue sur les lieux pour procéder à la levée du corps, et nous ne pouvons nous dispenser de déplorer que l'absence de M. de la police, absence dont on s'est déjà plaint en une multitude de cas, donne lieu à des spectacles aussi déplorables que douloureux.

La mort du malheureux pensionnaire de la Charité, survenue sans que l'on ait pu lui prodiguer tous les secours nécessaires et peut-être le rappeler à la vie, fera comprendre, nous l'espérons, qu'il faut en finir avec la vieille coutume qui associe aux funérailles du riche les vieillards de la Charité et leur fait subir avec l'appareil de la mort des fatigues qui devraient être épargnées avec soin à leur grand âge et à leurs infirmités.

— Hier matin, dit-on, un cabriolet de place qui se dirigeait de la place Croix-Paquet, du côté de la rue Vieille-Monnaie, a versé près de l'escalier qui aboutit vers l'église du Séminaire. Plusieurs personnes auraient été blessées par suite de cet accident sur lequel nous n'avons pu recueillir de plus précis renseignements.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* :  
« Le prince de Musignano, qui était allé accompagner mardi le congrès à Vienne, n'en est pas revenu. On prétend que c'est par suite d'ordres supérieurs, en vertu desquels le fils de Lucien Bonaparte devrait quitter immédiatement la France, où il avait obtenu la permission de résider momentanément. »

— L'épreuve à laquelle a dû être soumis le pont de l'Île-Barbe, après sa reconstruction, a été terminée le 31 août dernier et a obtenu tout le succès désirable.

Ce pont est rendu à la circulation depuis le 1<sup>er</sup> de ce mois.

**DÉPARTEMENTS.** — A Lons-le-Saunier, une malheureuse femme, abandonnée par son mari avec deux enfants en bas âge, a tenté de se noyer dans la Vallière; elle a été retirée à temps, et des hommes de l'art se sont empressés de lui prodiguer leurs soins; mais bientôt on s'aperçut qu'elle éprouvait des symptômes d'empoisonnement, et elle avoua qu'elle avait pris de l'opium. On ne put arrêter l'influence meurtrière du poison, et la pauvre mère a expiré après une longue et cruelle agonie.

**SOIES.** — Nos correspondants de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard, du Vaucluse et de Marseille s'accordent tous à dire que depuis bien long-temps on n'avait vu une stagnation aussi complète dans les affaires; tous aussi attribuent ce

malaise aux nouvelles d'Amérique relatives à la taxe de 20 0/0.

A Romans, le 3 de ce mois, jour de foire, il s'est conclu très-peu d'affaires sur les soies; les petits partis qui se sont vendus l'ont été à 25 fr. le 1/2 kilogramme.

A Aubenas, notre correspondant, en nous transmettant le dernier cours des soies ci-après, nous dit que le calme a été tel que depuis un an on n'avait pu le pareil. Les soies étaient ainsi cotées :

Soies courantes, 1 <sup>er</sup> choix (le kilog.)	56 f. 90 c.
Id. 2 <sup>e</sup> choix id.	53 25
Id. 3 <sup>e</sup> choix id.	47 82

A Joyeuse, au contraire, les affaires ont été assez actives, surtout dans les premiers choix qui se sont vendus.

Soies courantes, 1 <sup>er</sup> choix (le kilog.)	de 58 10 à 60 50
Id. 2 <sup>e</sup> choix id.	52 25 55 70

A Avignon, la semaine a été triste en affaires, les prix sans fermeté pour la marchandise ordinaire. Les gros fileurs, peu pressés de vendre, préfèrent attendre que de céder à perte; tandis que l'on peut acheter de 5/6 cocons en marchandise courante de 48 50 à 52 fr. le kilog., on a offert inutilement le prix de 59 fr. pour une partie en soie du Var (4/5 cocons) qu'on soutient à 62 fr. le kilog. conditionnée.

### Trames de Provence.

1 <sup>er</sup> ordre filature.	2 <sup>e</sup> ordre.
22/24 f. 70 c. le kilog.	67 f. le kilog.
24/26 69	66
26/28 68	64
28/30 66	63
30/32 64	62

### Organsins de pays.

22/23 64	72
23/25 72	70
25/26 71 50	69
26/28 70	67

### Paris, le 7 septembre 1841.

#### (CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Un journal annonce que dimanche, après une longue délibération, le conseil des ministres a définitivement arrêté la mesure du désarmement, d'abord pour satisfaire aux réclamations des puissances et surtout de l'Angleterre, ensuite pour faciliter les opérations au moyen desquelles M. Humann espère réussir à équilibrer les recettes et les dépenses. On procédera d'abord par le désarmement de l'armée de terre; le désarmement de la flotte viendra ensuite.

— M. Rothschild est attendu vers la fin de la semaine, de retour de son voyage à Vienne et en Allemagne. Ce retour se rattache, dit-on, à la question de l'emprunt que M. Humann est décidé d'émettre avant la réunion des chambres. Les salons politiques se trouveront donc ouverts long-temps avant le commencement de la session. On sait que c'est là que se forment les coalitions de toute espèce pour inquiéter les ministères.

— *L'Emancipation* de Toulouse, du 4 septembre, dit qu'une ordonnance royale, datée du château d'Eu le 24 août, dissout la garde nationale de Villeneuve.

La même feuille annonce que le barreau de Riom a fait savoir à M. Gasc qu'il donnait une adhésion pleine et entière à la conduite de l'ancienne municipalité de Toulouse.

— *Le Messager* déclare enfin « que ce qui a été publié par le *Toulonnais* et répété par les journaux de Paris, relativement à la *Victorieuse*, est dénué de tout fondement. »

Tant mieux si cela est vrai; mais, comme le font observer des journaux aujourd'hui, les feuilles de Paris ne se sont point bornées à répéter l'article du *Toulonnais*; elles ont reçu des informations par d'autres voies, et toutes se sont accordées à accréditer le même fait avec des circonstances diverses. Il est évident qu'une contestation a eu lieu à Mahon relativement à la taxation des lettres envoyées à nos soldats en dépôt à l'hôpital de l'îlot d'El-Rey. Comment cette contestation a-t-elle fini? A-t-elle amené, oui ou non, une menace envers le commandant de la *Victorieuse*, ainsi qu'on l'a dit avec des détails si précis et venus de sources si différentes qu'il est impossible de ne pas croire à leur réalité, même après le démenti trop laconique du journal ministériel?

Des explications détaillées sont nécessaires.

— Si l'on en croit les amis du ministère, la dernière dépêche du commandant de la *Victorieuse* au préfet maritime de Toulon, transmise par celui-ci au gouvernement, ne contenait pas un mot qui pût faire présumer qu'il ait à se plaindre du gouverneur de Mahon. Mais on ne dit pas de quelle date est cette dépêche.

— On annonce la mort du fameux Minh-Mênh, chef souverain de la Cochinchine. On espère que la persécution contre le christianisme qui règne depuis dix ans dans le Tonkin et la Cochinchine finira avec Minh-Mênh.

— La fête de l'inauguration de la ligne entière du chemin de fer de Strasbourg à Bâle est fixée aux 19 et 20 de ce mois.

A cette occasion, un banquet de 600 couverts sera donné par la ville de Strasbourg. Le conseil municipal a voté pour la fête entière un crédit de 15,000 f. et chargé une commission spéciale de cinq membres de présider à son organisation et à son exécution.

— *La Sentinelle des Pyrénées* dit que M. Mendizabal est arrivé à Bayonne.

#### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 SEPTEMBRE.

Au café, on a fait 77 47 1/2, et le premier cours au parquet a été 77 50.

Pendant toute la bourse, la rente s'est maintenue en hausse sans qu'il y ait eu cependant aucun mouvement important, puisque le cours le plus élevé n'a été que 77 50. C'est aussi à 77 55 que la rente a fermé au parquet.

A quatre heures, elle était à 77 57 1/2.

Le 5 p. 0/0 a monté de 20 c.

5 0/0, 114 55; 4 1/2 0/0, 000 00; 4 0/0, 00 00; 3 0/0, 77 50; banque, 3240 00; obligations de Paris, 1283 00; Naples, 104 70;

dette active d'Espagne, 22 5/8; Etats Romains, 000 0/0; 5 0/0 belge, 103 0/0; 30/0 belge, 00 00; banque belge, 767 50; Caisse Laffite, 1040 00, 5080 00.

Voici une singulière lettre qui est adressée de Bordeaux au *Courrier français* :

La propriété d'un nos journaux politiques vient d'être vendue au ministère au prix de 120,000 f. et à la condition d'un pot-de-vin qui consista, dit-on, en une place de 4,000 f. au profit du propriétaire vendeur.

Comme il est impossible d'admettre raisonnablement que le prix de cet achat ministériel ait été payé par la fortune personnelle des ministres, il devient assez probable que les 120,000 sont sortis de la caisse complaisante des fonds secrets.

Le journal dont nous parlons ne doit plus être précisément une feuille ministérielle, mais une feuille doctrinaire par excellence; l'argent des contribuables servira à propager les précieux enseignements de la doctrine.

Nous attendons de Paris les deux nouveaux rédacteurs du journal acheté. On nous assure que les deux envoyés politiques dont il s'agit ont dû recevoir, pour texte officiel de leur discussion quotidienne, les trois questions importantes que voici : le recensement, les élections et la régence d'Espagne. En d'autres termes, on exaltera, dans la feuille en question, les mesures fiscales qui sont en voie d'exécution; on y pétrira, d'une certaine façon, la matière électorale de la Gironde, et l'on y combattra la royauté de fait du général Espartero en faveur de la royauté légitime de Marie-Christine.

C'est probablement le *Mémorial bordelais* que le correspondant veut désigner ici. Les faits contenus dans cette lettre sont donnés comme trop positifs pour que nous puissions douter de leur authenticité. Nous avons lieu d'espérer maintenant que le ministère, qui n'achète ni ne subventionne des journaux, sera mis en demeure de s'expliquer sur le marché avec pot-de-vin qui est, par cette lettre de Bordeaux, dénoncé à l'opinion publique.

## Extérieur.

ANGLETERRE. — La mise en liberté d'un chartiste de renom, M. Feargus O'Connor, a été l'objet d'une fête que raconte la *Gazette de Doncastre*.

« Dimanche dernier, dit ce journal, un grand nombre de chartistes de Leeps, etc., arrivèrent à York, avec leur bannière, par le chemin de fer. D'autres étaient venus à pied, à cheval et en voiture. Vers une heure, une procession se porta près des portes du château. On amena un char traîné par six chevaux et conduits par trois postillons revêtus de vestes et de casquettes; sur ce char était un superbe fauteuil surmonté d'un dais et recouvert de velours vert. Après que M. O'Connor eut pris place sur ce siège d'honneur, il adressa quelques observations aux chartistes assemblés sur la nécessité de maintenir la paix et de se comporter avec calme et convenance.

« La procession dans laquelle on remarquait un grand nombre de drapeaux et de bannières, précédée d'un corps de musique et composée d'environ quatre chartistes, parcourut les principales rues de la ville et arriva au Grand-Strand, où se trouvaient réunies environ deux mille personnes, parmi lesquelles figuraient un grand nombre de dames que la beauté de la journée et la curiosité avaient attirées. Vers trois heures, M. O'Connor se plaça au balcon d'une grande maison située au milieu de la place du Grand-Strand, et fut salué par les applaudissements enthousiastes et frénétiques de ses amis. M. Corduker fut appelé au fauteuil. Plusieurs résolutions relatives à la délivrance de M. O'Connor furent adoptées par acclamation, après quoi celui-ci adressa un long discours à l'assemblée.

« Plusieurs autres chefs chartistes prirent la parole après lui et la cérémonie se termina par trois grandes salves d'applaudissements pour Frost, William Jones, Feargus O'Connor et la charte. Le soir, il y eut un grand banquet dans une salle du Grand-Strand, où des toasts furent portés et des félicitations furent présentées à M. O'Connor par un grand nombre de délégués chartistes. La réunion ne se sépara qu'à minuit. »

## COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 7 SEPTEMBRE.

NOMBRE.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	2,930	»
1,000	700	— Saint-Etienne. . . . .	1,100	»
350	600	— Grenoble. . . . .	»	675
500	750	— Saône-et-Loire. . . . .	950	»
400	700	— Dijon. . . . .	500	»
3,000	750	— Trois villes du Midi. . . . .	500	»
1,740	600	— Turin. . . . .	»	»
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale..	650	»
Idem.	»	— Union. . . . .	»	»
Idem.	1,000	— Société civile. . . . .	675	490
1,500	800	— Granette et Culatte. . . . .	275	»
4,000	»	— Côte Thiollière. . . . .	660	»
1,000	1,000	— Comp. gén. des Tréf. . . . .	»	»
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale..	»	»
500	4,000	— Société lyonnaise. . . . .	3,920	»
800	500	— Rhône supérieur. . . . .	»	»
134	5,000	— Gondoles sur Saône. . . . .	»	»
4,500	1,000	Ponts. . . . . sur le Rhône. . . . .	1,055	»
450	2,000	— de la Feuillée. . . . .	2,000	»
500	2,000	— Seguin. . . . .	»	»
220	2,000	— de l'Île-Barbe. . . . .	»	»
1,800	1,000	— et Gare de Vaise. . . . .	»	»
6,000	»	Canal de Givors. . . . .	815	»
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne..	5,100	»
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache. . . . .	»	5,000
800	»	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardech.	»	22,000
800	1,000	Forges et Tréfileries de Belmont (Isère)..	»	»
2,000	1,000	Banque de Lyon. . . . .	»	2,475
700	750	Caisse d'escompte, commerce des bestiaux.	»	»
Illimité	»	Omnium. . . . .	800	»
2,000	500	Société riveraine d'assurance. . . . .	560	»

Le Gérant responsable, E. MURAT.

(5273) ÉTUDE DE M<sup>e</sup> MARTIN, NOTAIRE A MACON.

A vendre.

### BELLE PROPRIÉTÉ.

Elle se compose de deux domaines, un vigneronnage, maisons de maître et de cultivateur, bois-taillis et plusieurs fonds de réserve, le tout d'une contenance d'environ 120 hectares et formant une vaste exploitation.

Tous ces immeubles sont situés sur la commune de Saint-Yan, canton de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).

L'habitation, placée au point de jonction des routes départementales de Paray et de Digoin à Marcigny-sur-Loire, est d'un abord extrêmement facile et dans une position très-avantageuse.

S'adresser à M<sup>e</sup> Martin, notaire à Mâcon, ou à M. Barrois, propriétaire et membre du conseil-général, à Saint-Yan.

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> RÉGIPAS, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, 4, SUCCESSION DE M<sup>e</sup> CHAZAL.

A céder pour un prix modéré.

Une place honorable à Lyon, et d'un produit de 10,000 fr.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Régipas.

(4269)

A VENDRE,

A MARSEILLE, LE 25 SEPTEMBRE 1841,

Aux enchères publiques par licitation,

les étrangers admis,

### UN VASTE ENTREPOT dit Domaine Harmitte.

Composé de douze corps de bâtiments, situé cours Bonaparte.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Chevillard, arbitre de commerce, rue Lafont, n<sup>o</sup> 2, à Lyon. (5374)

(5360) A vendre.

Un clos de onze hectares. situé à une heure et demie de Lyon, dans lequel il y a une jolie maison bourgeoise meublée, bâtiments d'exploitation, jardin, verger, pièce d'eau alimentée par un ruisseau qui traverse la propriété, une grande partie en pré, le reste en terres et vignes. plusieurs domaines pour placement à 4 p. 0/0.

A échanger.

plusieurs propriétés contre des maisons en ville ou dans les faubourgs.

S'adresser à M. Augros, rue Mulet, 6, chargé de la vente de plusieurs maisons dans le centre de la ville et sur la place Bellecour.

(11055) A vendre ou à louer.

Un hectare de jardin, maison de fermier et maison bourgeoise. à la Guillotière, dans un bon quartier. Facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Montagnon, rue Tupin, n<sup>o</sup> 27.

Bureau d'affaires de M. Barbollat, rue Mulet, 2, au 1<sup>er</sup>.

(11062) A vendre.

Un des plus anciens fonds de pension bourgeoise, bien achalandé, ayant une forte clientèle assurée, et offrant des bénéfices certains, bien monté en argenterie, linge et mobilier.—Location très-modérée.

(11033) A vendre de suite.

Fonds de pâtisseries, et local à louer. Ce fonds est le seul dans le quartier.

S'adresser au 1<sup>er</sup> étage de la maison rue Casati, n<sup>o</sup> 11.

(11057) A vendre.

Une bonne voiture légère, très-bien suspendue, à quatre places et un siège, fermée, se découvrant à volonté. S'adresser place Sathonay, n<sup>o</sup> 1, au rez-de-chaussée, au coin de la rue Poivre, tous les jours, le dimanche excepté.

(5372) A vendre.

Fonds d'horlogerie et bijouterie, situé à Bourgoin, place d'Armes, dépendant de la faillite du sieur Justin Ducomau qui l'exploitait.

Ce fonds, placé dans une situation avantageuse, est susceptible d'augmentation et d'un bon produit.

On procurera à l'acquéreur un bail de cinq ou sept ans. S'adresser, à Bourgoin, au syndic de la faillite Ducomau.

(11063) A vendre.

Un piano d'étude.

PRIX: 100 FRANCS.

S'adresser au bureau du journal, de huit à onze heures.

AVIS.—Un homme âgé de quarante ans, bon comptable, désirerait entrer comme intéressé dans une maison de soierie, en y apportant des fonds. Il tiendrait la caisse et les livres. S'adresser à M. Demeure, montée de la Grande-Côte, 56, à Lyon. (11064)

AVIS.—Un homme d'un certain âge, sortant d'une maison de détail où il tenait les écritures et faisait en même temps l'éducation des enfants, désirerait trouver un semblable emploi à Lyon, et, de préférence, à la campagne. S'adresser par écrit à M. Perrin, hôtel du Cheval-Blanc, à Charbonnières. (11056)

### CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. TIVER, marchand de chevaux à la Guillotière, demeure actuellement à la Poste-aux-Chevaux, place Louis XVIII, à Lyon. (11060)

## Dépuratif du Sang.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale.—Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande.  
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.  
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.  
A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1.  
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.  
A Genève, chez Buvetot, pharmacien, quai des Bergues.  
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu. (7136)

### POMMADE DU BON DUPUYTREN,

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la chute de la chevelure, la fait croître et en prévient la décoloration.—Le pot: 2 fr. 50 c.—Dépôt, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux. (7755—5769)

## Jeunes Chiens.

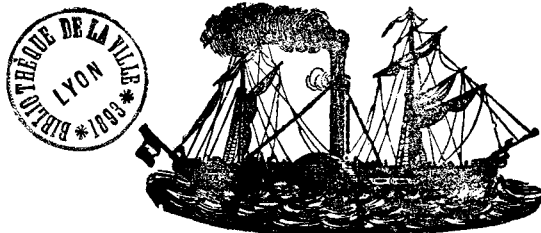
Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infailible, à la pharmacie de Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (7135)

## AVIS MÉDICAL.

Le seul dépôt légal de la Quintessence antipsorique de Mettemberg et du Médico-Cosmétique pour l'usage de la toilette est toujours à la pharmacie Macors, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 30, à Lyon. On y trouve gratuitement les instructions à leur usage.

RÉSUMÉ.—Les avantages de la méthode et du remède externe inventés par le chirurgien-major Mettemberg sont :  
1<sup>o</sup> De guérir progressivement les gales de toutes espèces;  
2<sup>o</sup> De guérir les maladies chroniques et cachées qui proviennent de gales, de dartres et de sueurs rentrées, sans déranger les malades de leurs occupations, et sans altérer les linges ni les vêtements qu'ils portent. (7342)

AVIS.—Les sieurs GUINET aîné et Ce ont l'honneur de prévenir que, le 18 courant, ils recevront un très-grand assortiment de chevaux de races diverses d'Allemagne. (11054)



### LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO,

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône, SANS EXCEPTION,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 4 HEURES DU MATIN,

Premières. Secondes.  
Pour VALENCE ..... 7 f. 50 c. 5 f.  
AVIGNON et BEAUCAIRE 15 f. 10 f.

Il y a à bord un restaurant bien tenu. S'adresser aux propriétaires, MM. Bonnardel frères et Ce, quai de l' Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (11065)

## MALADIES SECRÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et les fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n<sup>o</sup> 12, près la place Lévis. (7175)

### DÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé.—Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n<sup>o</sup> 13. (7505)

LYON.— IMPRIMERIE DE BOURSILY FILS, RUE DE LA POULLAILLERIE, 19.